

Avis public d'élection

Vote par correspondance

Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, Nadia Talbot, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de mairesse ou maire

Poste de conseillère ou conseiller 1

Poste de conseillère ou conseiller 2

Poste de conseillère ou conseiller 3

Poste de conseillère ou conseiller 4

Poste de conseillère ou conseiller 5

Poste de conseillère ou conseiller 6

Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente d'élection, ou, en son absence, au bureau de la secrétaire d'élection, aux jours et aux heures suivants.

Du 19 septembre au 3 octobre 2025

Horaire

Lundi au jeudi

De 9h à 12h

De 13h à 16h

Attention : les vendredis 19 septembre et 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert en continu de 9 h à 16 h 30 et le mardi 23 septembre 2025 le bureau sera ouvert exceptionnellement de 18h à 21h.

2. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes.

Jour du scrutin : **Dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 26 octobre 2025 de 12 h à 20 h**

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 17 octobre 2025 à votre présidente d'élection **de voter à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant.

3. **Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité.**

Pour voter par correspondance, vous devez soumettre une demande verbale ou écrite à la présidente d'élection au plus tard le 14 octobre 2025.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 17 octobre 2025.

Si vous avez fait une demande et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote, vous pouvez communiquer avec la présidente d'élection afin de vérifier les conditions pour les obtenir.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le vendredi 31 octobre 2025 à 16 h 30.

4. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Ginette Chapdelaine.

5. Vous pouvez joindre la présidente d'élection (ou la secrétaire d'élection) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Nadia Talbot

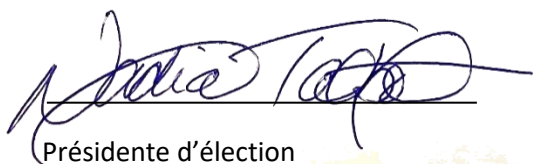
Adresse : 5250, 7^e rang, Saint-Lucien, J0C 1N0

Téléphone : (819) 390-4679

Courriel : direction@saint-lucien.ca

Signature

Saint-Lucien, le 15 septembre 2025



Présidente d'élection